

Provisoire. Doit encore être approuvé par l'assemblée communale.

Commune Courgevoux

février 2013

PROCES-VERBAL

De l'assemblée communale ordinaire du jeudi 12 décembre 2013, 20.00 heures à la salle de l'Auberge communale de Courgevoux.

Présents: Il y a 60 électeurs et électrices qui prennent part à cette assemblée, ainsi que 4 personnes sans droit de vote: M. Hervé Mory, secrétaire, n'habitant pas la commune, ainsi que les représentants de la presse : Mme Auderset pour le Freiburger Nachrichten, M. Bruni pour le Murtenbieter et Mme Rüttimann pour La Liberté.

Présidence: M. Eddy Werndli, Syndic

Procès-verbal: Hervé Mory, secrétaire

Eddy Werndli, Syndic salue les personnes présentes au nom du conseil communal. Cette assemblée a été convoquée par publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg N° 47 du 22 novembre 2013, par affichage au pilier public et par invitation personnelle. Le bulletin d'info a été remis dix jours avant l'assemblée. Le Syndic demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ou quant à l'ordre du jour ?

Mme Nicole Reichen propose de modifier l'ordre du jour et de traiter le point prévu sous le chiffre 5 « Fusion, mandat de négociation avec Morat » au début de l'assemblée après le chiffre 1. Elle justifie sa demande du fait que cet objet est prévu en fait d'assemblée et que cela fait tard vu qu'elle est présente avec ses enfants.

Eddy Werndli prend note de cette proposition qui doit donc être soumise au vote. Pour ce faire, il faut que des scrutateurs soient nommés et que l'assemblée soit déclarée ouverte. Le vote sur cette proposition se fera donc plus tard.

Excusés: Le Syndic renonce à lire la liste des personnes excusées. Les noms seront inscrits au procès-verbal. Se sont excusés: Séverine et Peter Luder, Roland Chervet, Barbara Meier, M. et Mme Lassueur, Brigitte Zürcher, Béatrice Rentsch.

Scrutateurs: sont nommés scrutateurs: MM. Cédric Bigler, Thomas Batschelet, Félix Mülhauser

Comme il n'y pas d'autre remarque le Syndic déclare donc cette assemblée ouverte. Les décisions à prendre ce soir se font à la majorité des suffrages. La majorité absolue est de 32. Les abstentions ne sont pas prises en comptes En cas d'égalité, c'est le Président qui tranche, selon l'art. 18 de la loi sur les communes. Les membres du conseil communal peuvent voter pour le budget.

Proposition de Mme Nicole Reichen : Traiter le thème « Fusion, mandat de négociation avec Morat » après le point N° 1.

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée passe au vote.

Résultat du vote : L'assemblée à une grande majorité approuve la proposition de Mme Nicole Reichen.

Nouvel ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 29 mai 2013
2. Fusion, mandat de négociation avec Morat
3. Règlement concernant la taxe relative à l'exemption du service du feu, approbation
4. Budget 2014
 - 4.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 4.2 Investissements
 - 4.2 a) Arrêt de bus scolaire Village, financement, approbation
 - 4.2 b) Sécurisation passage à niveau ch. d'école CORM, financement, approbation
 - 4.2 c) STEP région de Morat, financement, approbation
 - 4.3 Rapport de la commission financière
 - 4.4 Vote final des nouveaux investissements (a, b, c), du budget d'investissement et de fonctionnement
5. Plan financier
6. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 29 mai 2013

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune et a été à disposition au bureau communal. Il n'est plus lu. Comme il n'y a pas de commentaire, l'on passe au vote.

Résultat du vote: approbation à l'unanimité.

2. Fusion, mandat de négociation avec Morat

Le Syndic présente cet objet. Il s'agit d'une décision importante à prendre par l'assemblée, à savoir accorder au Conseil communal le mandat de négocier une fusion avec la commune de Morat. Il fait aussi référence à l'intervention faite par M. Hans Tschirren afin que l'assemblée communale se décide sur ce thème de la fusion. Depuis 2011, le Conseil communal travaille déjà sur ce thème. Il rappelle les résultats du sondage fait au printemps 2012. Il relève aussi le plan de fusion du préfet qui prévoit à terme 5 grandes communes dans le district. Le Syndic énumère les trois variantes qui ont été envisagées. Fusion avec les communes de Morat campagne, faire cavalier seul, fusion avec Morat. La seule option raisonnable pour Courgevax est une fusion avec Morat. Le Syndic explique aussi le processus à suivre en cas d'acceptation.

1. Mandat de fusion
2. Etude de fusion avec Morat
3. Convention de fusion, qui sera soumise au Service des communes
4. Séance d'information
5. Votations communales à Morat et Courgevax

Questions :

Cédric Bigler demande si le projet de fusion concerne uniquement Courgevax et Morat ou s'il y a d'autres communes ?

Eddy Werndli répond que Courgevax est la commune demanderesse. C'est Morat qui va traiter séparément les demandes qui lui seront faites.

Hans Tschirren demande pour quelle échéance est prévue la fusion ?

Eddy Werndli répond que cela est prévu pour la période entre 2018 et 2021. Si d'autres communes souhaitent faire partie, Morat envisagerait alors un paquet global pour 2021. Le but du canton est de réduire le nombre de communes à 37 et à 5 d'ici 2026 pour le district du Lac.

Vote : Fusion, le mandat de négociation avec Morat est accepté avec une majorité évidente de 54 oui, sans avis contraire.

3. Règlement concernant la taxe relative à l'exemption du service du feu, approbation

Cet objet est présenté par M. Martin Schwaar.

Le règlement relatif à la taxe d'exemption a été élaboré par le comité de l'association pour toutes les communes faisant partie de l'Association Region Due. Ce règlement a obtenu l'aval de l'ECAB et de la préfecture. L'ancienne version du règlement permettait aux couples mariés de ne payer que la moitié de la taxe. Selon un jugement du Tribunal Cantonal cela n'est plus possible. Chaque personne astreinte devra payer le même montant. Le comité de l'Association propose CHF 300.00. Le règlement prévoit une délégation de compétence au Conseil communal qui lui permet d'adapter la taxe entre un montant de CHF 200.00 et CHF 500.00 suivant les coûts des besoins des pompiers. Le règlement permet également une réduction de la taxe pour les personnes de moins de 25 ans qui sont en formation et pour les personnes qui ont un faible revenu imposable.

Questions :

Cédric Bigler est contre ce nouveau règlement. Il a fait partie des pompiers et relève le bon fonctionnement de l'organisation. Il a cependant fait des comparaisons chiffrées avec d'autres communes ayant environ le même nombre d'habitants. Il relève que les dépenses prévues à Courgevax pour le service du feu sont sensiblement plus élevées que les communes comparées, notamment Heitenried. Il relève aussi qu'il y a eu une forte augmentation des dépenses ces dernières années. En comparaison avec le Vully, cette dernière commune paie par habitant presque la moitié de Courgevax. Il justifie aussi son avis en relevant qu'aujourd'hui Regio Due doit aussi faire des économies et qu'il faut examiner les coûts globaux de l'Association. Concernant l'art. 3, il ne faudrait pas fixer de minimum. Il encourage donc l'assemblée à voter non.

Martin Schwaar relève que les coûts d'engagement des pompiers de Morat coûtent effectivement cher. Il ne connaît pas l'organisation d'Heitenried pour se faire une idée de comparaison. La commune du Haut-Vully n'est pas équipée de la même manière. Elle ne dispose pas de véhicules lourds d'intervention. Si Courgevax devait s'organiser tout seul, cela engendrerait encore beaucoup plus de coût.

Eddy Werndli explique que Region Due est un nouveau système qui fonctionne bien et qui est en partie professionnalisé de part l'intégration du centre de renfort de Morat. Pour Courgevax, il serait très difficile de s'organiser tout seul.

Philippe Reichen se demande pourquoi avec un pool cela revient plus cher dans l'ensemble que de faire tout seul ? Comment se calcule le montant de la taxe ?

Martin Schwaar donne un résumé du développement de l'Association Region Due. Les diverses compagnies sont équipées pour faire face à tout genre de sinistre. Les interventions sont plus rapides. En cas de sinistre important, une commune comme Courgevax ou Greng ne pourrait pas intervenir aussi vite. Le centre de renfort, avec un service de piquet, est intégré et cela garanti une sécurité d'intervention lors d'incendie, mais aussi d'accident, de

pollution ou autres. Les communes sont parties prenantes. Il faut aussi respecter les directives de Fri-fire.

Thomas Batschelet souligne le manque d'effectif si une commune fait seule.

Hans Tschirren fait remarquer que les pompiers sont aussi une sorte d'assurance pour laquelle il faut payer une prime. Ils garantissent la sécurité des immeubles, interviennent lors de catastrophes naturelles diverses. Il précise aussi que les personnes qui paient la taxe d'exemption ce sont celles qui sont astreintes. Il soutient le nouveau règlement.

Roland Plaen soutient l'intervention d'Hans Tschirren. Les gens ne veulent plus s'investir. Dès lors, il est normal qu'une taxe soit demandée.

Nicole Reichen demande combien d'exercices sont prévus annuellement ?

Thomas Batschelet répond qu'il y en a en principe 7.

Nicolas Mauron soutient quant à lui l'intervention de Cédric Bigler. Il faut donner un signe et faire pression afin de faire faire des économies à l'Association Region Due. En refusant le règlement, cela ne va pas abolir les pompiers. Il recommande aussi de voter non à ce règlement, ceci pour amener à faire des réflexions sur les économies possibles

Martin Schwaar dit qu'il y a un comité qui examine avec sérieux les coûts et les dépenses pour l'Association. Il n'y a pas d'exagération.

Eddy Werndli tient à préciser que la commune doit de toute façon payer sa participation qu'elle encaisse ou pas de taxes. Si le nouveau règlement n'est pas accepté, la différence de rentrée de taxes sera donc reportée dans le compte de fonctionnement. Ce qui aura pour effet d'augmenter encore le déficit prévu.

Cédric Bigler relève que lors de l'acceptation des statuts, la clef de répartition des coûts n'était pas encore fixée. Une commune comme Greng profite dès lors que le calcul se base sur le nombre d'habitant.

Martin Schwaar répond que l'assemblée doit se prononcer sur le règlement relatif aux taxes et non pas sur la clef de répartition.

Kurt Liniger explique la nécessité d'avoir un système opérationnel, qui collabore étroitement avec le service d'ambulance. Il sait aussi l'engagement que cela demande. Cela a effectivement un coût qui doit pouvoir être financé. Il soutient ce nouveau règlement.

Walter Willeneger est d'avis qu'il ne faut pas financer entièrement les coûts des pompiers par les impôts. Il soutient donc ce règlement.

Vote : Le règlement concernant la taxe relative à l'exemption du service du feu est accepté avec une majorité de 40 oui et 11 non.

4. Budget 2014

4.2 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

La parole est donnée à Alfred Rentsch pour la présentation du budget 2014.

Alfred Rentsch présente chaque rubrique et donne des explications concernant les principales variations. Des graphiques explicites sur l'évolution des dernières années accompagnent ses explications. Il en résulte un budget qui n'est pas équilibré. Le déficit prévu pour 2014 est de CHF 90'371.00.

Alfred Rentsch présente le budget global d'investissement. Chaque nouvel investissement sera présenté par la suite en détail et séparément.

Investissements prévus en 2014

Investissements	Dépenses	Recettes
Santé		
Participation à l'Hôpital de Meyriez (crédit cadre)	367'106.00	
Transport et communication		
Eclairage public assainissement (crédit cadre)	20'000.00	
Arrêt de bus (nouveau)	64'000.00	
Chemin d'école CORM (nouveau)	73'000.00	
Protection et aménagement de l'environnement		
Fin du Mossard, conduite d'eau potable (report)	137'000.00	
STEP Region Morat (nouveau)	49'107.00	
Taxes de raccordement		305'000.00
Immeubles du patrimoine financier		
Entretien des bâtiments (Report)	70'000.00	
Total	780'213.00	305'000.00
Investissements nets		475'213.00

Le Syndic remercie Alfred Rentsch pour sa présentation et demande à l'assemblée s'il y a des questions jusqu'ici. Ce n'est pas le cas, nous passons à la présentation détaillée des nouveaux investissements.

4.2 a) Arrêt de bus scolaire Village, financement

Myriam Danthe présente cet objet. Les plans et autres indications sont également présentés à l'écran. L'avant-projet a été élaboré par un bureau d'ingénieur. L'arrêt de bus est situé sur le domaine public communal et l'abri prévu sur la parcelle Art. 33 appartenant

à la commune. Il s'agit de réduire la vitesse des véhicules par un rétrécissement de la chaussée. Lorsque le bus charge ou décharge, la circulation est interrompue. Un aménagement d'une zone d'attente est également prévu dans le pré bordant l'arrêt de bus.

Plan de financement:

Notre participation :	CHF	64'000.00
Emprunt : 2 % =	CHF	1'280.00
Amortissement : 10 % =	CHF	<u>6'400.00</u>
Montant annuel à imputer au Compte de fonctionnement	CHF	<u>7'680.00</u>

Le conseil communal prie l'assemblée de soutenir ce financement.

Questions :

Thomas Batschelet se demande si le fait d'arrêter la circulation ne va pas poser des problèmes pour les véhicules provenant de Morat et qui devraient dès lors attendre dans le giratoire.

Myriam Danthe répond qu'une discussion a eu lieu avec le transporteur M. Wieland. Il est convenu que le bus arrive au dernier moment et qu'il ne doit pas stationner plusieurs minutes avant le chargement et le déchargement des élèves.

Nicolas Mauron demande qu'elles sont les dimensions de l'abri. A son avis, sur la base du plan, il est trop petit pour accueillir autant d'enfant. Cet abri coût cher. Mieux vaut ne rien faire ou alors faire un abri beaucoup plus grand.

Ariane Wuillemin se demande si c'est abri est bien nécessaire dès lors qu'il y a un espace d'attente prévu dans le pré. Elle relève aussi qu'actuellement le bus attend plus de 10 minutes sur place. Existe-t-il un autre endroit dans la commune. Par exemple devant Prestiges Produits ?

Myriam Danthe prend note de cette remarque. Effectivement on pourrait supprimer cet abri s'il s'avère qu'il n'est pas nécessaire. Pour ce qui est de la circulation, le projet a été conçu selon les normes VSS imposées. Le transporteur se doit de veiller à ce que le bus ne stationne qu'un minimum de temps. Pour ce qui de la place devant Prestiges Produits, **le Syndic** répond que le bâtiment est à vendre et qu'il y aurait des projets avec ce bâtiment. La sortie sur la route cantonale est aussi délicate. Le canton ne donnerait pas son accord à une telle solution. De plus, dans la cour d'école cela est interdit.

Philippe Reichen estime le projet positif du point de vue de la sécurité. Les enfants doivent de toute façon se rendre au centre du village pour prendre le bus par n'importe quel temps. Il n'est dès lors pas nécessaire d'y faire un abri. La place d'attente et les mesures sur la chaussée suffisent.

Walter Tschirren dit que le problème vient aussi du fait que des enfants sautent partout en attendant le bus, ce qui accroît le risque.

Nicolas Mauron dit qu'il faut que la place doit être plus grande pour accueillir environ 80 élèves. Il faut aussi que le chauffeur ne soit pas en attente trop longtemps.

Myriam Danthe répond que la place d'attente permettra d'accueillir tous ces élèves.

4.2 b) Sécurisation passage à niveau ch. d'école CORM, financement

Myriam Danthe présente ce projet. Il s'agit de l'amélioration du chemin pédestre public menant en direction du CORM liée à la sécurisation du passage à niveau. Il est prévu d'assainir ce chemin tant du côté de Morat que celui de Courgevau. Des discussions ont été entreprises avec Morat. Au début une participation de 50 % était demandée. Finalement, il a été convenu que Courgevau devrait participer aux coûts à raison de 25 % et ce qui est soumis pour approbation. Les coûts totaux sont devisée à CHF 292'000.00. La part pour Courgevau est de CHF 73'000.00.

Plan de financement:

Notre participation :		CHF	73'000.00
Emprunt :	2 % =	CHF	1'460.00
Amortissement :	10 % =	CHF	<u>7'300.00</u>
Montant annuel à imputer au			
Compte de fonctionnement		CHF	<u>8'760.00</u>

Le conseil communal prie l'assemblée de soutenir ce financement.

Questions :

Philippe Reichen demande en quoi consistent les travaux ?

Myriam Danthe répond qu'il y a d'une part la sécurisation du passage à niveau qui a été faite. Maintenant,, il s'agit d'améliorer l'état du chemin par la pose de bitume et de marne du côté de Morat et d'aplanir le chemin sur la largeur existante du côté de Courgevau.

4.2 c) STEP région de Morat, financement

Thierry Mauron, nouveau Conseiller communal, présente cet investissement:

La STEP dispose pour le moment de deux bassins de traitement. Afin de pouvoir assurer une exploitation sans dérangement, il a été demandé à la STEP de prévoir un troisième bassin. En raison de la progression de la population, il y aura également ces prochaines années une augmentation sensible de l'eau usée à traiter. Les bassins actuels sont déjà à la limite de leur performance. Lors des révisions annuelles, il faut aussi s'attendre à ce que de l'eau usée non traitée soit soulagée dans le lac de Morat. Il s'agit maintenant de l'assainissement du deuxième bassin. En 2013, le bassin N° 1 a été assaini.

Total des investissements 2014: CHF 570'000.00. Pour Courgevau cela représente CHF 49'107.00.

Plan de financement

Notre participation	:	CHF	49'107.00
Amortissement : 15 %		CHF	7'366.00
Emprunt Intérêts : 2 %		CHF	982.00
Charge annuelle		CHF	<u>8'348.00</u>

Le financement est prévu par un emprunt, si nécessaire. Le conseil communal recommande à l'assemblée d'approuver ce crédit d'investissement.

Questions :

Aucune question n'est soulevée.

4.3 Rapport de la commission financière

Roland Bollin, Président de la commission financière, lit le rapport en allemand. La version française étant projetée simultanément à l'écran.

Dans sa conclusion la commission financière relève que si la commune veut obtenir un budget équilibré, le Conseil communal devra examiner l'introduction d'un moratoire sur les investissements. Face à un nouveau budget non équilibré, une nouvelle augmentation du taux d'impôts devra être envisagée. La commission recommande à l'assemblée d'accepter les budgets de fonctionnement et des investissements tels que présentés.

Il n'y a pas de question ou de remarque, l'on passe donc aux votes

4.4 Vote final des nouveaux investissements (a,b,c), du budget d'investissement et de fonctionnement

4.2 a) Arrêt de bus scolaire Village, CHF 64'000.00

Vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 30 oui et 21 non.

4.2 b) Sécurisation passage à niveau ch. d'école CORM, CHF 73'000.00

Vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 44 oui et 4 non.

2.2 b) STEP région Morat, CHF 49'107.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 52 oui et 0 non.

Budget d'investissement

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 52 oui et 0 non le budget des investissements 2014 qui prévoit un investissement net de CHF 475'213.00

Budget de fonctionnement

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 50 oui et 1 non le budget de fonctionnement 2014 qui prévoit un déficit de CHF 90'371.00

5. Plan financier

Alfred Rentsch donne des explications sur le plan financier 2014-2018. Il ne va pas entrer en détail vu que le plan financier était publié dans le bulletin d'information. Le plan financier est un outil de travail pour le Conseil communal et la commission financière qui sert à la planification du développement financier des 5 prochaines années. Les résultats annuels durant les 5 prochaines années vont rester déficitaires. L'évolution des charges est évaluée de manière pessimiste et elles vont continuer d'augmenter notamment dans les domaines de la formation de la santé et des affaires sociales. L'endettement et l'état des liquidités sont déterminés sur la base de la situation à fin 2012. La situation de l'endettement va s'aggraver. A partir de 2015, le Conseil communal a listé toute une série d'investissement qu'il faudrait réaliser notamment dans le domaine des routes ceci pour mémoire. Les objets seront étudiés cas par cas le moment venu et suivant la nécessité.

Questions :

Gérald Cotting demande où sont situés les terrains que la commune souhaite vendre et dont le montant figure au plan financier ?

Alfred Rentsch répond que ces terrains sont prévus dans le cadre du PAL. Il y a actuellement une ordonnance demandant le gel de nouvelles zones à bâtir. A Courgevax, il y aurait toutefois une solution pour cette zone. Il faudrait toutefois compenser avec du terrain déjà en zone. Le CC étudie donc les possibilités. Il y a aussi déjà maintenant beaucoup d'intérêt pour cette zone.

Walter Tschirren relève que le Syndicat d'amélioration foncière avait versé une somme importante pour un fond pour l'entretien des chemins AF. Il constate que dans ce domaine, il n'y a rien de prévu. D'ailleurs rien n'a été entrepris non plus depuis. Il relève le mauvais état du Ch. des Bourguignons avec de l'eau qui le ravine. Pour ce qui est de la vente de bois de feu et notamment des frais de livraison, il estime ces derniers dérisoires vu le temps que cela prend.

Eddy Werndli dit que le Conseil communal prend note de ses remarques. Pour les chemins AF, il y a une commission qui est créée et qui est maintenant active et qui va examiner les travaux nécessaires à faire.

6. Divers

Eddy Werndli informe que le Conseil communal tient à porter à la connaissance de l'assemblée que M. Martin Schwaar, responsable des finances a donné sa démission du Conseil communal pour le 31 janvier 2014, ceci pour raisons professionnelles. M. Schwaar a repris un poste important au département des finances de la Confédération. Le Conseil communal le remercie pour sa collaboration et regrette son départ. Il lui souhaite un bon succès pour son avenir.

La parole est donnée à l'assemblée.

Cédric Bigler a constaté que l'éclairage public a déjà changé dans certains secteurs. Il y a une nette amélioration et la juge très positive.

Béatrice Schürch fait mention de la fermeture de l'aéroport de Sion et du transfert des vols à Payerne. Ce qui fait redouter une augmentation massive des vols et aussi des nuisances.

Eddy Werndli explique que ce thème a été discuté dans le cadre de l'association des communes qui est intervenu. Des réponses sont attendues.

Nicole Bigler tient à remercier M. Schwaar pour son travail et demande que l'assemblée en fasse de même par applaudissement. Dont acte.

Plus personne ne demande la parole, le Syndic clôt cette assemblée à 22.20 heures et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Il adresse ses remerciements à ses collègues du conseil communal ainsi qu'au personnel communal et à toutes les personnes qui œuvrent pour la commune.

Le Syndic: Eddy Werndli

Le secrétaire : Hervé Mory